



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, M.
Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUOTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia
CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, Mme
Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, M. Jean BORDAT, M. Jean-
Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Frédérique DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMD AOUI

Référence

19.09.12.128

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Gestion des forêts
communales de Dole –
Programme de coupes, de
travaux, fonctionnement et
investissement – année
2020

Secrétaire de séance

Catherine DEMORTIER

Rapporteur

Jean BORDAT

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118) ; Mme Françoise
BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM
19.09.12.121-141-142) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-
130) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121) ; M. Stéphane
CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135) ; M. Jean BORDAT (DCM
19.09.12.121) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121) ; Mme Annie
MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX
(DCM 19.09.12.124-125-126) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-
129) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131) ; M. Mathieu
BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM
19.09.12.141-142) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 19.09.12.141-142-
143)

Les forêts communales de Dole sont gérées par l'Office National des Forêts avec des critères de durabilité qui incluent notamment un renouvellement cyclique des peuplements sur les parcelles de production. Ce renouvellement est accompagné par des travaux destinés à assurer une qualité et une quantité suffisantes de la régénération forestière. Des travaux d'entretien ou de création de dessertes ou d'infrastructures sont également nécessaires pour l'exploitation des bois. Cet ensemble de travaux afférents aux coupes de régénération forme l'« **investissement** ».

L'investissement en forêt est réalisé pour du moyen à long terme. La planification de la gestion forestière vise, *via* les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. Les **coupes** sont programmées sur 15 à 20 ans et précisées chaque année avec validation préalable du propriétaire.

Le service public de gestion prévu par le régime forestier et rendu aux communes par l'ONF (il s'agit par exemple du suivi des coupes, de la planification des travaux) est rémunéré *via* les frais de garderie et d'administration annuels auxquels s'ajoutent, depuis 2012, une contribution de 2 euros par hectare.

La ville de Dole est par ailleurs adhérente à l'Union Régionale des Communes Forestières de Franche-Comté. Elle verse une contribution volontaire obligatoire (CVO) calculée sur les recettes annuelles et qui alimente un fonds de recherche et d'investissement dans des projets innovants ou structurants pour la filière forêt-bois française. Elle adhère au système de certification des bois PEFC pour la période 2019-2023. Des travaux d'entretien ou d'infrastructure (ou divers) ne concernant pas les coupes de régénération sont également nécessaires pour la gestion des forêts de Dole. Avec des frais annexes correspondant à l'enlèvement ponctuel d'ordures dans les forêts communales, cet ensemble de dépenses forme le « **fonctionnement** ».

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 3 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le programme de coupes et de travaux en investissement et en fonctionnement pour l'année 2020, tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Services Techniques/Environnement
Mairie Annexe de Goux

*Fait à Dole, le 9 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUR



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

La proposition d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2020 est la suivante :

❖ TRAVAUX SYLVICOLES / D'INFRASTRUCTURE

Forêt	DESCRIPTIF DES ACTIONS		LOCALISATION	DÉPENSE PRÉVISIONNELLE (€ HT)	NATURE (1)
FC DOLE GOUX	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	1r	4 790,00	I
		Nettoisement manuel de plantation de chêne			I
	SOUS-TOTAL			4790,00	
FC DOLE SERRE	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	28r	1 370,00	I
		Dégagement manuel de plantation			I
	Travaux divers (pépinière)	Dégagement manuel de plantation	23j	290,00	I
	Travaux de maintenance	Fourniture et pose de plaques de parcelle en aluminium	Dole Serre	2 090,00	I
SOUS-TOTAL			3750,00		
FS DOLE AZANS	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	21j et 22j	1 800,00	I
		Dégagement manuel des régénérations naturelles			I
		Entretien des lisières du réseau de desserte	Nouvelle route forestière de Dole Azans		330,00
SOUS-TOTAL			2130,00		
FC DOLE MT ROLAND	Travaux sylvicoles	Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation	38p	440,00	F
	SOUS-TOTAL			440,00	
TOTAL (€ HT) :				11 110,00	
TOTAL (€ TTC) :				12 221,00	

(1) Mention I-Investissement et F-Fonctionnement

❖ AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature de l'opération	Dépense prévisionnelle (€ TTC)
Frais de garderie	15 600
Contribution à l'hectare	1 776
Enlèvement de dépôts sauvages en forêt	500
CVO	500
Contribution SIVOM	8 600
Cotisation ADCoFor du Jura	500
TOTAL :	27 476

Montant total prévisionnel des dépenses d'investissement 2020 : 10 340 € HT – 11 374 € TTC

→ Montant prévisionnel des travaux sylvicoles et de maintenance : 10 050,00 € HT – **11 055,00 € TTC**

→ Montant prévisionnel des travaux divers : 290,00 € HT – **319,00 € TTC**

Montant total prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2020 : 28 323 € TTC

→ Montant prévisionnel des travaux sylvicoles : 770 € HT – **847,00 € TTC**

→ Montant prévisionnel des autres dépenses de fonctionnement : **27 476 € TTC**

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES : 39 697,00 € TTC

RECETTES PRÉVISIONNELLES

La proposition de coupes pour l'année 2020 est la suivante :

	Recette prévisionnelle (€)	Contenu
FC Dole Serre	En fonction des dépérissements (11 600)	Résineux
	1 050	Chauffage
FC Dole Mont Roland	12 250	Pins
FC Dole Goux	7 000	Chênes
FS Dole Azans	Volume à marquer cet hiver	Hêtres
TOTAL :	31 900	

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES RECETTES : 40 970 € minimum

→ Ventes de bois : 31 900€ minimum (*hors affouage en forêt de Dole Goux*)

→ Concessions : 8 200 €

→ Location de droits de chasse : 870 €